

**ARRETE N° 2024 - PG – 013**  
**LISTE D'APTITUDE AU CADRE D'EMPLOIS D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**  
**AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE (sans examen professionnel)**  
**Année 2024**

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir,**

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles 523-1 et 523-5,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise territoriaux, et notamment l'article 6-1°,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 5 novembre 2020 portant élection du président du centre de Gestion,

Vu l'arrêté n° 2022-PG-064 du 4 octobre 2022 portant lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n°2023-PG-086 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2024 pour agent de maîtrise sans examen professionnel au 2 février 2024,

Considérant que cette promotion interne au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel n'est soumise à aucune règle de quota,

Considérant que 19 fonctionnaires ont été proposés par leurs employeurs,

Considérant que seuls 18 fonctionnaires proposés remplissent les conditions fixées aux articles 6-1° et 16 des décrets précités,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** En application des articles 523-1 et 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 6-1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié, la liste d'aptitude au grade d'AGENT DE MAITRISE (sans examen professionnel) au titre de la promotion interne 2024 est arrêtée ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM	Sexe	COLLECTIVITE EMPLOYEUR
BOULET	BRUNO	H	AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN
CANTIAN	CINDY	F	MAIRIE DE LUCE
DE ARAUJO	DAVID	H	AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN
DOMINGUES VIEIRA	JOSE	H	SITREVA
FAUCHI	STEPHANIE	F	MAIRIE DE LUCE
GALLET	BRIGITTE	F	LE COUDRAY
GARCIA	EMMANUEL	M	SICTOM DE LA RÉGION DE NOGENT LE ROTROU
GONZALVEZ	LUCIEN	M	MAIRIE DE MAINVILLIERS
JEAN	PATRICE	H	CDC DES PORTES EURÉLIENNES
JEHANNET	CHRISTELLE	F	SI DES 2 VERSANTS
LARHER	YANN	M	MAIRIE DE LUCE
LEE	CHARLES	H	AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN
LOPEZ	VERONIQUE	F	LE COUDRAY
MEUNIER	NADEGE	F	MAIRIE DE LUCE
PICHARD	NICOLAS	M	MAIRIE DE NOGENT LE ROI
POITRIMOL	JEAN-FRANCOIS	H	LUISANT
VENDRIN	VALERIE	F	LE COUDRAY
WARAS	NATHALIE	F	MAIRIE DE SOURS

**ARTICLE 2** : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir au moins un mois avant le 1<sup>er</sup> mars 2026 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 1<sup>er</sup> mars 2027.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, affiché dans les locaux du Centre de Gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « téléréours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : 13/02/24  
et de la publication le : 14 FEV. 2024

Par délégation  
La DGS

Céline ROUSSET



Fait à LUISANT, le 13 février 2024

Le Président,

Bertrand MASSOT